

DELIBERATION N° 89/04-06 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JACQUES MONOD à LUDRES

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est appelé à désigner son représentant au Conseil d'Administration du Collège Jacques Monod à LUDRES.

Il propose la candidature de Monsieur SQUILLACE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

par 24 voix pour M. SQUILLACE, 4 voix pour M. MEJEAN et 1 bulletin blanc,

- désigne Monsieur SQUILLACE pour représenter la Commune au C.A. du Collège Jacques Monod.